

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée spéciale de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 18 juillet 2007.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

M. Michel Gendron, préfet
M. Patrick Langlois, Ascot Corner
M. Marc-Jacques Gosselin, Bury
M. Normand Potvin, Cookshire-Eaton
M^{me} Nicole Robert, Dudswell
M. Jacquelin Campagna, East Angus
M. Normand Côté, Hampden
M. Claude Lecomte, Newport
M. Jacques Blais, La Patrie
M. Jean-Guy Marois, Lingwick
M^{me} Hélène Dumais, Saint-Isidore-de-Clifton
M^{me} Solange Bouffard, Scotstown
M. Jean-Claude Dumas, Weedon
M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Claude Brochu, secrétaire-trésorier
M. Martin Maltais, secrétaire-trésorier adjoint

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2007-07-4021

Sur la proposition de Normand Potvin, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant:

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Présence du public dans la salle
- 4- Résolution d'aménagement du futur lieu d'enfouissement technique (LET)
- 5- Suivi à donner à cette résolution
- 6- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Présence du public dans la salle

Avant les interventions du public, le directeur général, Claude Brochu fait lecture du projet de résolution.

Angus Curry, Cookshire

M. Curry se dit déçu des informations publiées dans le journal La Tribune concernant la réunion de ce soir. Cet avis public, selon lui, mentionne que la séance de ce soir en est une d'information alors qu'elle est tenue dans le but de prendre position. Il poursuit en soulignant que peu de nouvelles informations en ont émanée et il sous-entend un manque de transparence de la part de la MRC. Il conclut en mentionnant que des matières en provenance des Etats-Unis, de l'Ontario et de Sherbrooke sont reçues à la plate-forme de compostage et que, dans ce sens, la MRC n'a aucun contrôle sur les opérations de GSI alors qu'elle devrait en avoir un. Il mentionne être

craintif par rapport au projet de LET puisque avec celui-ci, la MRC sera alors la poubelle de l'Estrie.

Yvon St-Jean, Bury

M. St-Jean souligne que le projet de résolution ne reflète pas les orientations soulevées lors de la consultation du plan de gestion des matières résiduelles il y a quelques années. À l'époque, il avait été clair, selon lui, que l'importation de matières résiduelles était exclue de tout scénario. Il questionne aussi les élus sur l'empressement à prendre une décision, un ou des ententes seraient-elles déjà signées pour la réception de matières résiduelles? Il conclut en relatant que plus de 85% de la population a le souci de la préservation de l'environnement et que l'occasion est belle pour les maires d'être des leaders et de donner le ton en refusant d'accueillir des matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Il souligne aussi ne pas avoir de difficulté avec le fait que la partie « matières résiduelles » de son compte de taxes soit doublée.

Kenneth Coates arrive à ce moment – 19 h 25

Claude Dostie, Bury

M. Dostie questionne les élus à savoir si la MRC paie des taxes municipales à la municipalité de Bury. Il questionne aussi sur le principe de votation au conseil des maires. Après explication sur le vote, de la part du directeur général, M. Dostie souhaite qu'il y ait un équilibre entre les municipalités.

Lyne Martel-Bégin, Bury

Mme Bégin souligne qu'elle n'a pas de problème avec le fait que des entreprises environnementales s'établissent dans le parc. Toutefois, selon elle, le problème réside dans le fait que du tonnage supplémentaire sera enfoui. Elle questionne également sur la concentration de ces entreprises à vocations environnementales dans le parc. Ne serait-ce pas là la cause aux difficultés de traitement des eaux de lixiviation? Elle questionne aussi sur le tonnage de 14 600 tonnes enfouies en 2006, est-ce que la part de GSI y est incluse? Elle questionne enfin sur le droit de regard qu'a la MRC sur les opérations de GSI (plate-forme de compostage). On lui répond que la MRC ne peut intervenir que si GSI contrevient aux normes gouvernementales, à ce moment, il est possible de briser l'entente en vigueur.

Serge Grenier

M. Grenier mentionne que rien n'apparaissait sur le site WEB de la MRC en lien avec l'assemblée de soir. Il questionne les élus sur le volume généré par maison, le tonnage en lien à celui-ci, l'impact sur les comptes de taxes des contribuables et enfin sur la provenance du chiffre de 40 000 pour le tonnage projeté.

Monique Scholz, Hampden

Mme Scholz se dit déçue de constater que cette assemblée spéciale ait été tenue lors de la première semaine des vacances de la construction. Elle questionne aussi les élus qui sont suppléants aux maires, sont-ils prêts à prendre une décision de cette envergure? Elle souligne aussi n'avoir rien reçu au conseil de sa municipalité, on lui mentionne que les convocations ont été acheminées par courrier recommandé 10 jours à l'avance. Elle conclut en mentionnant que les chiffres présentés sont erronés et que la démarche de consultation est à refaire et tenant compte de réduire les tonnages de 40000 à 20000 et de 20000 à 15000 dans le projet de résolution.

Linda Roy, Bury

Mme Roy mentionne avoir discuté avec M. Brochu et M. Maltais en lien avec la coupe de bois du banc de sable de la MRC. La coupe s'est effectuée sur sa propriété, mais heureusement elle a été arrêtée rapidement. Elle

questionne principalement sur l'avenir du site. Y aura-t-il des matières résiduelles qui seront enfouies ailleurs que sur les lots 3, 4 et 5, soit du côté du chemin Main Central qui est adjacent à sa propriété? On lui répond que l'autorisation actuelle émise par le ministère permet des déchets sur les lots 3 et 4 du côté nord seulement du chemin.

Gérard Labrie, Bury

Il souligne que la population ne veut pas de déchets provenant de l'extérieur de la MRC. Il se dit surpris de voir que ce dossier est rediscuté. Il se dit inquiet des quantités futures de matières résiduelles, seront-elles constamment à la hausse? Les investissements que les contribuables feront sur leurs propriétés, seront-elles faites inutilement? Il conclut en demandant quelle est la durée de vie du site et il questionne le préfet à savoir s'il est prêt à tenir un référendum sur le sujet.

Michel Lecours, Bury

Dans le respect des élus présents, il mentionne que sa décision serait de dire oui au projet s'il était un autre maire que celui de Bury. Il relate ce qu'il voit aux nouvelles à l'effet que partout on ne parle que de pollution et que la MRC se positionnerait pour recevoir plus de matières résiduelles pour ainsi s'exposer à des problèmes. Quel héritage sera alors laissé aux générations à venir?

Alain Coté

M. Côté désire savoir quel est le nombre de maires suppléants parmi les élus présents, on lui répond qu'il y en a quatre (4). Il souligne que les contribuables de la MRC ne recyclent pas suffisamment et que d'un autre côté nous allons recevoir les matières résiduelles de l'extérieur du territoire, cela ne fait pas de sens pour lui.

5/ Résolution d'aménagement du futur lieu d'enfouissement technique (LET)

Quelques interventions sont faites par le maire de Bury, Newport et La Patrie. Celles-ci concernent, entre autres, les 40 000 tonnes d'entrée de jeu sur la période de 5 ans, la rentabilité du site au détriment de la simple réception des matières résiduelles de notre territoire, le pourquoi du 10\$ supplémentaires à la tonne pour les municipalités de la MRC. Le manque de transparence dans ce dossier est aussi soulevé.

En conclusion, M. Gosselin propose de modifier le libellé de la résolution originale en ajoutant un passage qui amène le tonnage à 20 000 tonnes annuellement à partir de la cinquième (5^{ème}) année.

La résolution originale étant la suivante :

ATTENDU QUE les constatations du résultat des consultations du Comité consultatif provisoire ont été prises en considération ;

ATTENDU QUE l'option d'aménagement pour le futur LET doit permettre :

- l'amélioration et la bonification du projet actuel;
- la venue d'entreprises de mise en valeur dans le Parc;
- la création d'emplois dans les technologies environnementales;
- le développement d'une expertise régionale en gestion durable des matières résiduelles;
- la réduction des nuisances reliées à l'enfouissement actuel avec la mise en valeur de la matière organique, et d'une part encore plus grande des résidus valorisables.

ATTENDU QUE l'option d'aménagement doit permettre de dégager les ressources et les budgets pour mettre en place des mesures d'amélioration du projet, notamment :

- la création de deux Fonds verts;
- la gestion du biogaz, et le suivi des eaux de surface du site;
- le développement de services de proximité pour la gestion des matières résiduelles (GMR);
- la réalisation d'une étude d'impact pour une phase ultérieure d'aménagement.

ATTENDU QUE la réalisation du LET vise une saine gestion de l'environnement en vue de protéger la santé de la population et de la faune;

ATTENDU QUE la MRC souhaite préserver l'acceptabilité sociale et environnementale du projet d'aménagement du LET.

À CES CAUSES

Sur la proposition de _____, appuyée de _____, **IL EST RÉSOLU** d'opter pour l'aménagement d'un LET permettant l'enfouissement d'un maximum de 40000 tonnes métriques annuellement pour les trois premières années et de limiter, par la suite, l'enfouissement à 30 000 tonnes métriques maximum annuellement.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les éléments suivants soient respectés :

- Les déchets provenant des municipalités membres du site, des entreprises situés dans le Parc et dans la MRC sont priorités;
- Les déchets provenant de l'Estrie, doivent provenir de municipalités faisant au moins autant d'efforts que la MRC pour la mise en valeur de leurs résidus.;
- Les déchets des municipalités et des MRC situées à proximité du site devront être privilégiés pour minimiser les impacts du transport et l'émission de gaz à effet de serre;
- Les coûts d'enfouissement pour les déchets provenant de l'extérieur de la MRC seront plus élevés et fixés en fonction du marché en tentant d'obtenir les meilleurs tarifs :
- La liste des actions recommandées par le Comité consultatif provisoire sera prise en considération lors de la mise en œuvre du projet;
- Un comité de vigilance respectant la réglementation sera créé avec mandat de surveillance des opérations et du développement de l'ensemble du site incluant le parc environnemental;
- La gestion du site devra être faite par un directeur attitré ayant les compétences et situé sur le site;
- Un dix dollars (10\$) supplémentaires au coût réel à la tonne sera chargé aux municipalités de la MRC du Haut-Saint-François et sera utilisé à la réalisation des actions du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) actuel et futur.

Les élus passent donc au vote sur le projet d'amendement.

RÉSOLUTION N° 2007-07-4022

Sur la proposition de Marc-Jacques Gosselin appuyée par Normand Potvin, **IL EST RÉSOLU** de modifier le libellé sur les tonnages dans le projet de résolution du projet d'aménagement du futur lieu d'enfouissement technique de la MRC du Haut-Saint-François comme suit : années 1 à 3 inclusivement : 40 000 annuelles, années 4 et 5 : 30 000 tonnes annuelles et 20 000 par la suite.

	POPULATION	VOIES		EN FAVEUR		EN DÉSACCORD	
				POPULATION	VOIES	POPULATION	VOIES
ASCOT CORNER	2603	3	o	2603	3	0	0
BURY	1187	2	o	1187	2	0	0
CHARTIERVILLE	363	1		0	0	0	0
COOKSHIRE-EATON	5072	6	o	5072	6	0	0
DUDSWELL	1735	2	o	1735	2	0	0
EAST ANGUS	3816	4	o	3816	4	0	0
HAMPDEN	166	1	o	166	1	0	0
LA PATRIE	803	1		0	0	0	0
LINGWICK	426	1	o	426	1	0	0
NEWPORT	735	1	n	0	0	735	1
SCOTSTOWN	654	1	o	654	1	0	0
ST-ISIDORE	864	1	o	864	1	0	0
WEEDON	2733	3	o	2733	3	0	0
WESTBURY	997	1	o	997	1	0	0
TOTAL	22154	28		20253	25	735	1

MAJORITÉ POPULATION - 11078

11078

MAJORITÉ

MAJORITÉ DES VOTES - 15

15

MAJORITÉ

DOUBLE MAJORITÉ

ADOPTÉE sur DIVISION

M. Claude Lecomte désire que sa dissidence soit indiquée aux minutes d'assemblée.

Par la suite, un second vote est pris avec le texte suivant (résolution amendée).

RÉSOLUTION N° 2007-07-4023

ATTENDU QUE les constatations du résultat des consultations du Comité consultatif provisoire ont été prises en considération ;

ATTENDU QUE l'option d'aménagement pour le futur LET doit permettre :

- l'amélioration et la bonification du projet actuel;
- la venue d'entreprises de mise en valeur dans le Parc;
- la création d'emplois dans les technologies environnementales;
- le développement d'une expertise régionale en gestion durable des matières résiduelles;
- la réduction des nuisances reliées à l'enfouissement actuel avec la mise en valeur de la matière organique, et d'une part encore plus grande des résidus valorisables.

ATTENDU QUE l'option d'aménagement doit permettre de dégager les ressources et les budgets pour mettre en place des mesures d'amélioration du projet, notamment :

- la création de deux Fonds verts;
- la gestion du biogaz, et le suivi des eaux de surface du site;
- le développement de services de proximité pour la gestion des matières résiduelles (GMR);
- la réalisation d'une étude d'impact pour une phase ultérieure d'aménagement.

ATTENDU QUE la réalisation du LET vise une saine gestion de l'environnement en vue de protéger la santé de la population et de la faune;

ATTENDU QUE la MRC souhaite préserver l'acceptabilité sociale et environnementale du projet d'aménagement du LET.

À CES CAUSES

Sur la proposition de Jean-Guy Marois appuyée par Nicole Robert, **IL EST RÉSOLU** d'opter pour l'aménagement d'un LET permettant l'enfouissement d'un maximum de 40000 tonnes métriques annuellement pour les trois premières années, par la suite, limiter l'enfouissement à 30 000 tonnes métriques maximum annuellement pour les deux années suivantes et enfin de le réduire à 20 000 tonnes métriques annuellement par la suite.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les éléments suivants soient respectés :

- Les déchets provenant des municipalités membres du site, des entreprises situés dans le Parc et dans la MRC sont priorisés;
- Les déchets provenant de l'Estrie, doivent provenir de municipalités faisant au moins autant d'efforts que la MRC pour la mise en valeur de leurs résidus.;
- Les déchets des municipalités et des MRC situées à proximité du site devront être privilégiés pour minimiser les impacts du transport et l'émission de gaz à effet de serre;
- Les coûts d'enfouissement pour les déchets provenant de l'extérieur de la MRC seront plus élevés et fixés en fonction du marché en tentant d'obtenir les meilleurs tarifs :
- La liste des actions recommandées par le Comité consultatif provisoire sera prise en considération lors de la mise en œuvre du projet;
- Un comité de vigilance respectant la réglementation sera créé avec mandat de surveillance des opérations et du développement de l'ensemble du site incluant le parc environnemental;
- La gestion du site devra être faite par un directeur attitré ayant les compétences et situé sur le site;
- Un dix dollars (10\$) supplémentaires au coût réel à la tonne sera chargé aux municipalités de la MRC du Haut-Saint-François et sera utilisé à la réalisation des actions du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) actuel et futur.

	POPULATION	VOIES		EN FAVEUR		EN DÉSACCORD	
				POPULATION	VOIES	POPULATION	VOIES
ASCOT CORNER	2603	3	o	2603	3	0	0
BURY	1187	2	o	1187	2	0	0
CHARTIERVILLE	363	1		0	0	0	0
COOKSHIRE- EATON	5072	6	o	5072	6	0	0
DUDSWELL	1735	2	o	1735	2	0	0
EAST ANGUS	3816	4	o	3816	4	0	0
HAMPDEN	166	1	o	166	1	0	0
LA PATRIE	803	1	n	0	0	803	1
LINGWICK	426	1	o	426	1	0	0
NEWPORT	735	1	n	0	0	735	1
SCOTSTOWN	654	1	o	654	1	0	0
ST-ISIDORE	864	1	o	864	1	0	0
WEEDON	2733	3	o	2733	3	0	0
WESTBURY	997	1	o	997	1	0	0
TOTAL	22154	28		20253	25	1538	2
MAJORITÉ POPULATION - 11078		11078		MAJORITÉ			
MAJORITÉ DES VOTES - 15		15		MAJORITÉ			
DOUBLE MAJORITÉE							

ADOPTÉE sur division
Messieurs Claude Lecomte et Jacques Blais
désirent que leur dissidence soit indiquée aux minutes d'assemblée.

6/ Suivi à donner à cette résolution

Aucune intervention.

7/ Levée de l'assemblée

Nicole Robert propose la levée de la séance à 20 h 35.

Claude Brochu
Secrétaire-trésorier

Michel Gendron
préfet